



Les accords de pêche Sénégal – Union Européenne de 2014 : le point de vue du CRODT



Equipe de recherche du CRODT

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 👉 Principe directeur de la signature d'un accord de pêche
- 👉 Etat des ressources halieutiques et capacités nationales d'exploitation
- 👉 Ressources concernées par l'accord de pêche
 - Thons tropicaux
 - Merlus noirs
- 👉 Indicateurs juridiques et environnementaux
- 👉 Effets multiplicateurs potentiels de l'accord
- 👉 Conclusion générale

PRINCIPE DIRECTEUR DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE PÊCHE

👉 Un accord de pêche doit être signé sur la base du surplus de production qui correspond au potentiel halieutique d'un stock que la flottille nationale n'est pas en mesure de pêcher

👉 La Convention sur le Droit de la Mer recommande aux Etats côtiers d'autoriser la capture par des tiers des ressources qu'ils ne sont pas en mesure d'exploiter

ETAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET CAPACITÉS NATIONALES D'EXPLOITATION

☞ 4 grands types de ressources halieutiques au Sénégal :

- Ressources pélagiques côtières (ex: sardinelle)
- Ressources démersales côtières (ex: thiof)
- Ressources pélagiques hauturières (ex: thon)
- Ressources démersales profondes (ex: merlu et gamba)



☞ Pour les ressources pélagiques et démersales côtières, l'armement national est en mesure d'exploiter le potentiel qui existe

☞ Le principe du surplus de production a été rigoureusement respecté pour la 1^{ère} fois depuis 1979 : ces ressources-ci ne sont pas concernées par le nouvel accord...

RESSOURCES CONCERNEES PAR L'ACCORD SÉNÉGAL – UNION EUROPÉENNE (UE) DE 2014 :

- ➔ Ressources démersales profondes :
merlus noirs
- ➔ Ressources pélagiques hauturières :
thons tropicaux



👉 Thons tropicaux

Thons tropicaux (Espèces)

☞ Thon **Albacore** *Thunnus albacares*
(**Bonnaterre, 1788**): thon à nageoires jaunes, yellow fin tuna, doullou doullou, wakhandor, **YFT**



☞ Thon **patudo** *Thunnus obesus*
(**Lowe, 1839**): thon obèse, bigeye tuna, **BET**



☞ **Listao** *Katsuwonus pelamis*
(**Linnaeus, 1758**) : bonite à ventre rayé, skipjack, **SKJ**



Thons tropicaux (Caractéristiques)

➤ Famille des Thonidés



➤ Pélagiques hauturiers, comme les Istiophoridés et Xiphiidés : voiliers, espadons, marlins, etc.

➤ Thonidés tropicaux majeurs, par opposition aux petits Thonidés

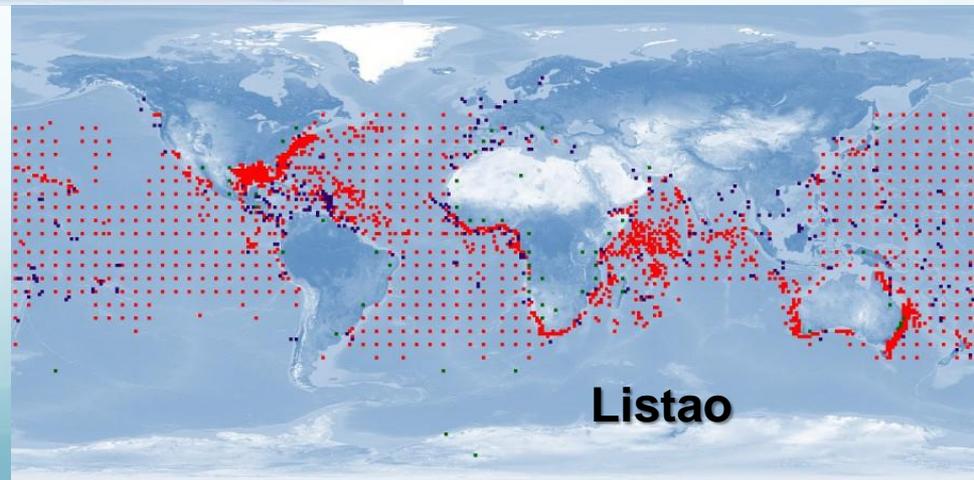
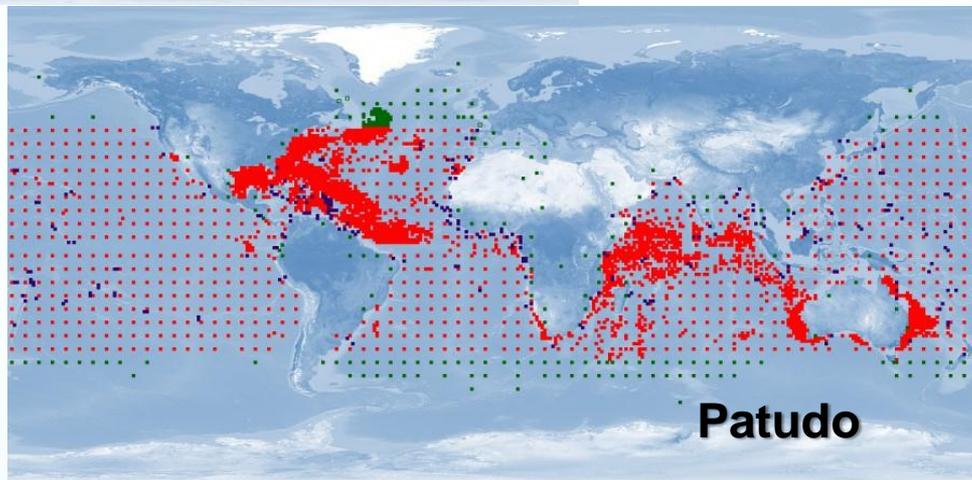
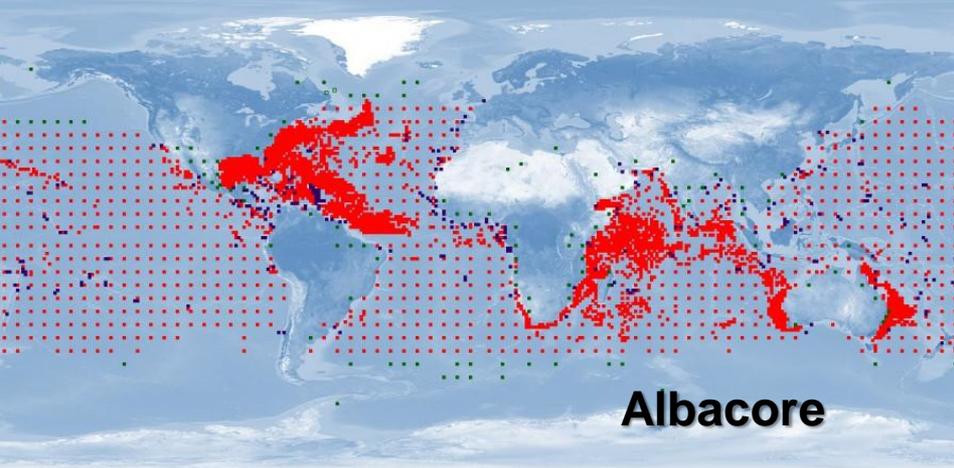
➤ 8 % de la production mondiale

➤ Large distribution dans l'Atlantique intertropical, entre les côtes de l'Afrique et de l'Amérique. Typiquement: **ressources partagées!**

➤ Caractère hautement migrateur: déplacements océaniques de grande ampleur pour se nourrir et se reproduire entre ces 2 continents

Thons tropicaux (Bioécologie)

Paramètres	Albacore	Patudo	Listao
Distribution (mers tropicales et subtropicales)	Sauf Méditerranée, 15-31°C, 52°N-45°S et 180°W-180°E	13°C-29°C, 45°N-43°S et 180°W-180°E	15°C-30°C, 63°N-47°S et 180°W-180°E
Reproduction	Golfes (Guinée, Mex.) et Cap-Vert. Janv. à Avr. Pic ponte en été. 1ère mat. sex. : 103-109 (3 ans)	1 ^{er} trim. surtout, Equateur, > 24° C, Golfe Guinée +++, Mat.sex. à 100-110 cm (3.5-4 ans)	Annuelle, opportuniste à 1 an, Mat. sex. à 40-50 cm LF
Alimentation	Opportuniste, régime variable (espace, temps). Surtout poissons, céphalopodes et crustacés dans le cas du listao		
Croissance	Lente (JUV, 40-65 cm LF) puis rapide (AD), Pt inflexion à 90 cm LF	<ul style="list-style-type: none"> • 105 cm LF à 3 ans • 140 cm LF à 5 ans • 163 cm LF à 7 ans 	Fonction de la latitude
Longévité	± 8 – 10 ans (9 ans)	11 ans	12 ans
Poids/taille maximal et commune	200 kg (max), 239 cm (max), 150 cm (commune)	210 kg (max), 250 cm TL (max), 180 cm (commune)	34.5 kg (max), 110 cm LF max, 80 cm (commune)



Thons tropicaux (Gestion et quotas)

➤ Cf. Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (**ICCAT**, > 40 ans)

➤ **Rôles :**

- a) Collecte des données statistiques
 - b) Recherche
 - c) Gestion des pêcheries
 - d) Conservation des écosystèmes hauturiers
 - e) Formulation d'avis scientifiques (état d'exploitation, mesures de gestion et d'exploitation des stocks)
- **NB** : Espadons – voiliers, marlins voire petits Thonidés et requins aussi concernés !



Thons tropicaux (état d'exploitation)

Très difficile de fixer un potentiel par pays!
(Cf. caractère migratoire + vaste aire de distribution)



Potentiels fixés pour tout l'Atlantique

Listao

2 stocks :
Est et Ouest

Albacore

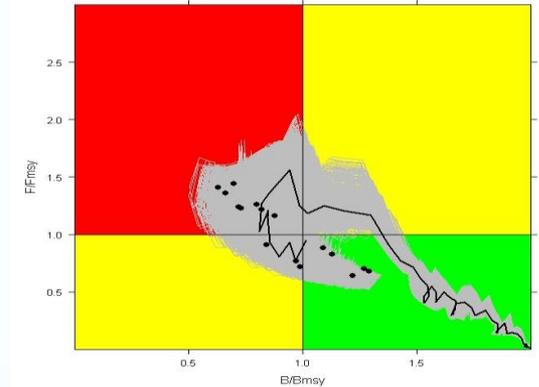
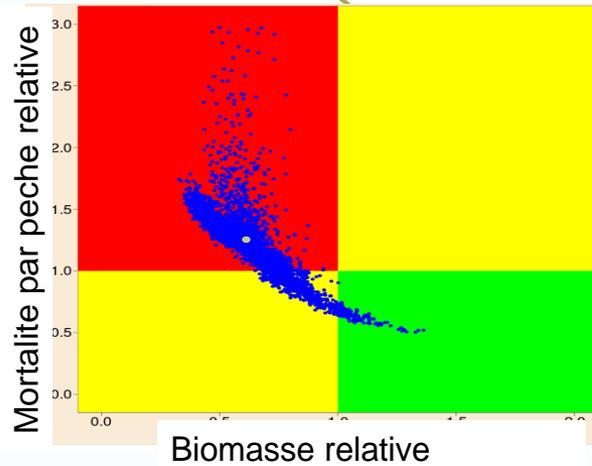
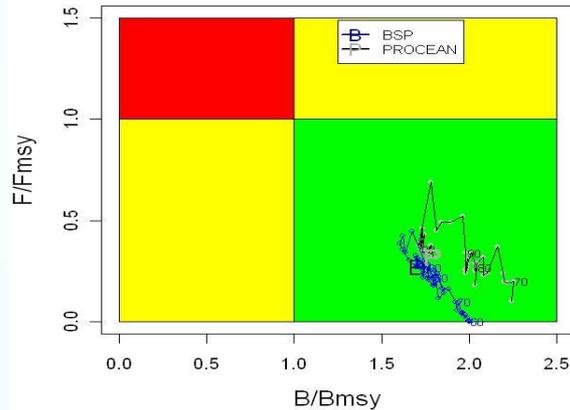
1 stock pour tout
l'Atlantique

Thon obèse

1 stock pour tout
l'Atlantique

Thons tropicaux (état d'exploitation)

Stock EST



MSY	143 000 – 176 000 t
Production actuelle (2012)	207 545 t
Biomasse relative (B₂₀₀₈/B_{MSY})	Sûrement >1
F (F₂₀₀₈/F_{MSY})	Sûrement <1

MSY	144 600 t (114 200-155 100 t)
Production actuelle (2012)	101 866 t
B₂₀₁₀ / B_{MSY}	0.85 (0.61–0.12)
F_{current} / F_{MSY}	0.87 (0.68-1.40)

MSY	92 000 t (78 700 – 101 600 t)
Production actuelle (2012)	70 536 t
B₂₀₀₉ / B_{MSY}	1.01 (0.72–1.34)
F₂₀₀₉ / F_{MSY}	0.95 (0.65-1.55)

Evaluation conduite en 2008 **sous exploitation**, du stock est

Evaluation conduite en 2011 **légère surexploitation**

Evaluation conduite en 2010 **pleine exploitation**. Possibilité de débarquer 3 500 t max/an au Sénégal (petits pays en général)

Evaluation en cours à Dakar (23 juin – 1^{er} juillet 2014)

TAC de 110 000 t pour toutes les flottilles opérant dans l'Atlantique

Captures restées dans les limites du TAC (85 000 t) en 2012-2015

Thons tropicaux (pêche)

Exploitation industrielle, intense, à grand rayon d'action et internationale, la plupart du temps en dehors de la Zone Economique Exclusive (ZEE) des pays

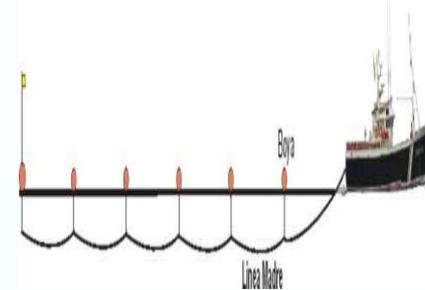


Canneurs

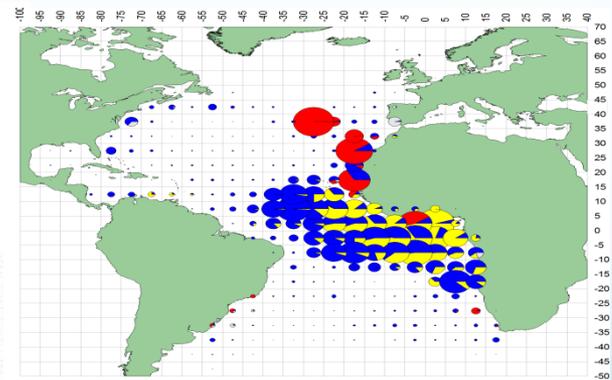
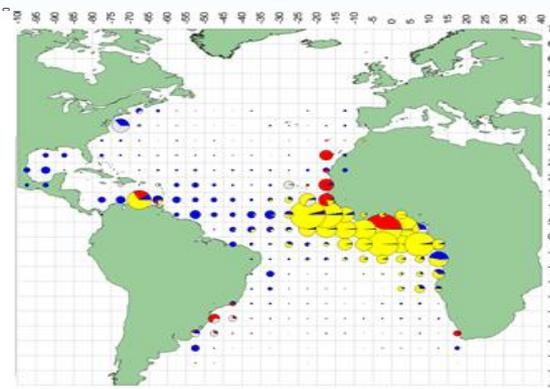
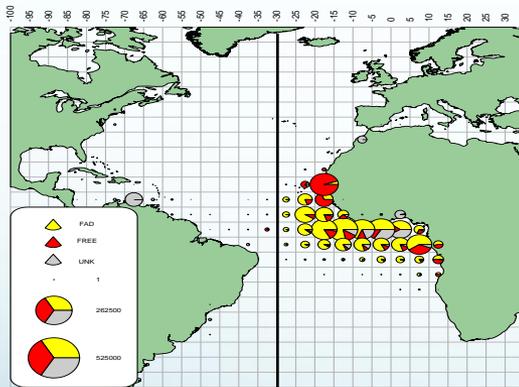
Pêcheries multi engins



Senneurs



Palangriers



Senneurs

Palangriers

Canneurs

Autres

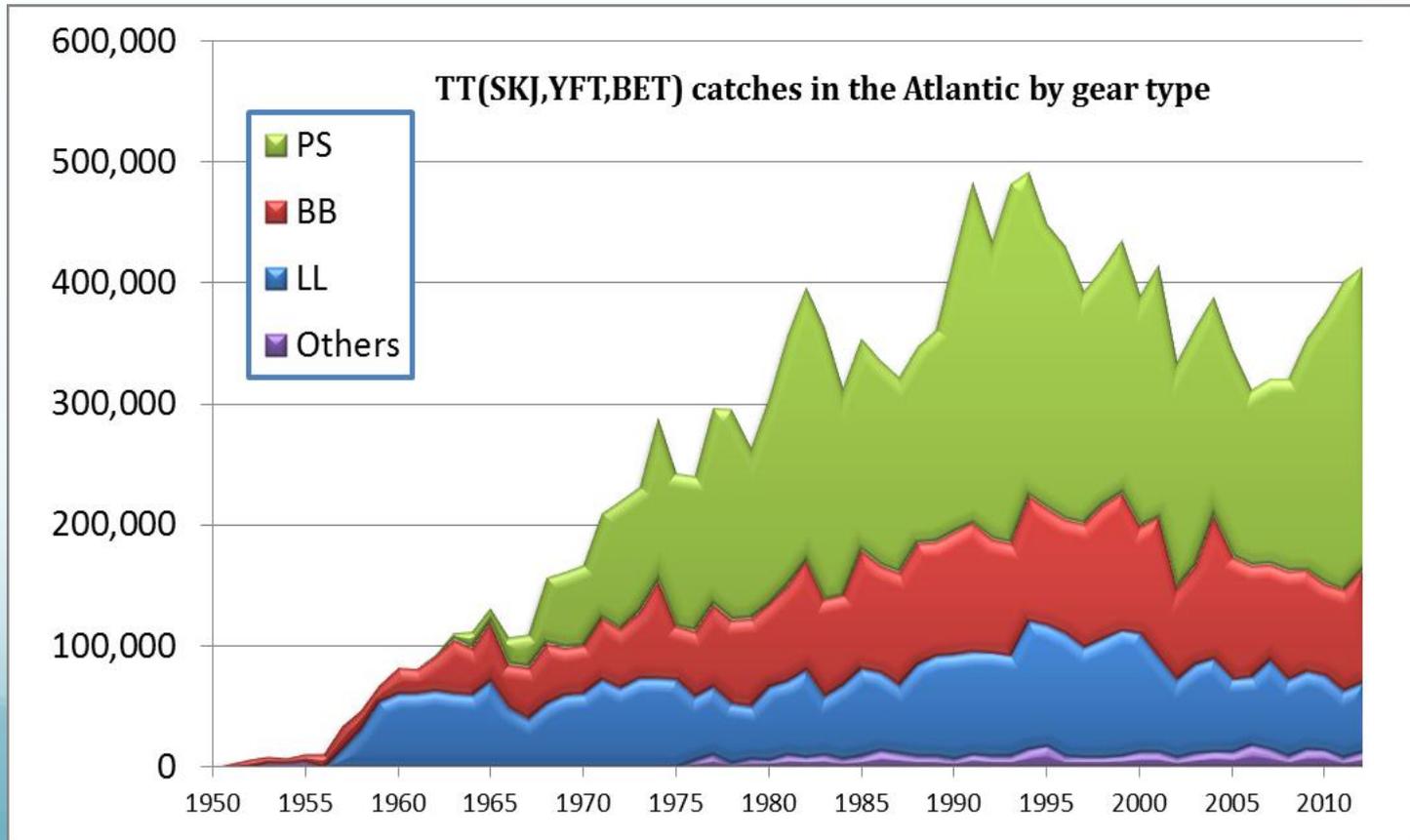
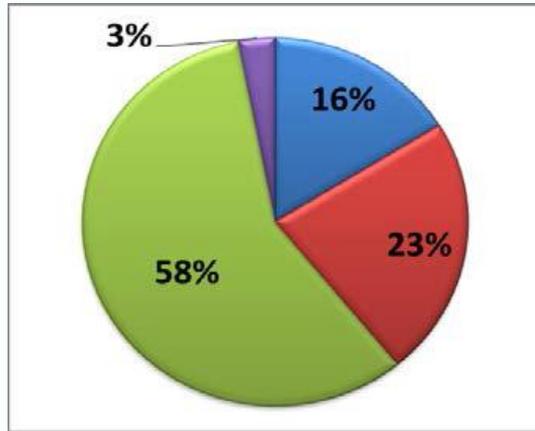
Listao

Albacore

Thon obèse

➤ 4/5 des captures sont faites par des thoniers utilisant des engins de surface (300 000 t en moyenne en 2008-2012)

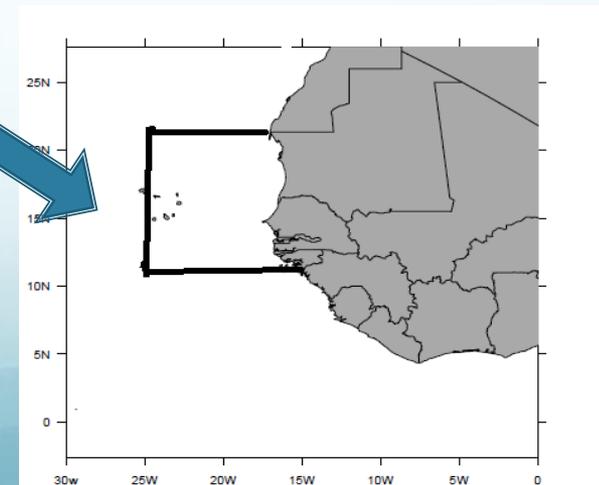
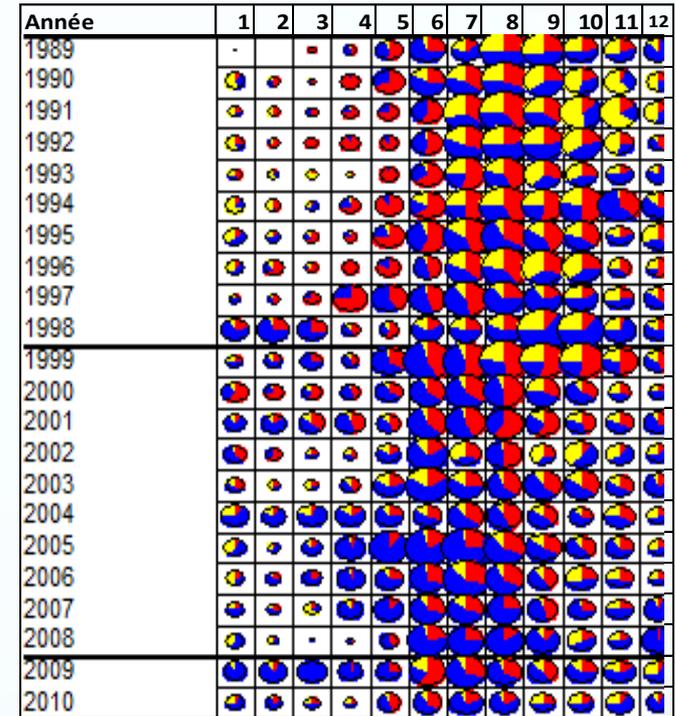
● Senneurs
 ● Palangriers
 ● Canneurs
 ○ Autres



Thons tropicaux (pêche/canneurs)

- **Début** : années 1950 (arrivée des premiers canneurs germoniers basques sur les côtes ouest africaines)
- **Cibles** : essentiellement albacore, patudo et listao
- **Technique de pêche originale** : MAC (matte associée aux canneurs), années 80 → assurer leur survie...
- **Saisonnalité** : flottilles très actives de mai à octobre
- **Zone de pêche** : Guinée à la Mauritanie (8°N à 22°N), côte à 25°W.

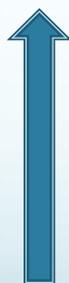
- Restreinte
- Parcours migratoire des espèces
- Technique MAC surtout dans la zone 16°N-22°N/15°W-22°W
- Quelques pêches vers 6°N et 9°N (monts sous marins)



Canneurs sénégalais

Effectifs

Année	FR	ESP	Total UE	SEN	TOTAL
2003	5	11	16	4	20
2004	5	12	17	3	20
2005	4	9	13	6	19
2006	4	6	10	7	17
2007	4	5	9	7	16
2008	4	7	11	7	18
2009	3	7	10	7	17
2010	1	7	8	6	14
2011	1	7	8	6	14
2012	1	7	8	6	14
Moyenne	3	8	11	6	17



Une certaine stabilité des effectifs depuis 2010...

Prises, effort de pêche et prises par unité d'effort (PUE) de 1991 à 2012

Année	Prises totales (t)	Effort (jdp)	PUE (tonne/jdp)			
			Jours de pêche	YFT	SKJ	BET
1991	399	73	1,08	4,24	0,14	5,45
1992	--	--	--	--	--	0
1993	60	27	0,46	1,56	0,2	2,22
1994	76	40	0,16	1,49	0,27	1,9
1995	98	74	0,27	0,24	0,81	1,31
1996	288	91	0,45	1,79	0,92	3,16
1997	867	1,76	1,18	2,59	1,16	4,93
1998	2 606	511	0,49	3,29	1,32	5,1
1999	3 786	572	1,46	2,59	2,58	6,62
2000	2 889	697	0,36	2,16	1,62	4,14
2001	2 874	512	0,58	2,48	2,55	5,61
2002	2 065	395	1,13	2,67	1,43	5,23
2003	1 486	370	0,75	1,98	1,28	4,02
2004	2 552	691	0,97	1,91	0,81	3,69
2005	6 896	1236	1,05	3,94	0,58	5,57
2006	6 063	1326	0,95	2,66	0,95	4,76
2007	3 898	1206	0,68	1,89	0,67	3,24
2008	5 143	1500	0,37	2,44	0,62	3,43
2009	6 711	1574	0,73	2,87	0,66	4,26
2010	4 425	1220	0,96	1,09	0,38	2,45
2011	6 118	1366	0,74	3,09	0,16	4,39
2012	6 181	1253	1,31	3,41	0,18	4,91

Moyenne captures (2005-2012) : **environ 5 700 t**

Canneurs FR, ESP et SN basés à Dakar

Captures (t) et effort (jours de pêche, jdp) et rendement (PUE)

Années	Captures (t)	Effort (jdp)	PUE (t/jour)
2003	12 459	3 010	4.14
2004	12 829	3 703	3.46
2005	19 316	3 943	4.90
2006	15 676	3 346	4.68
2007	16 576	2 954	5.61
2008	11 310	3 636	3.11
2009	16 882	3 716	4.54
2010	14 798	3 140	4.71
2011	20 989	3 405	6.16
2012	21 752	3 035	7.17

Rendements plus élevés malgré la diminution de l'effort (effectif et jdp) durant la période récente

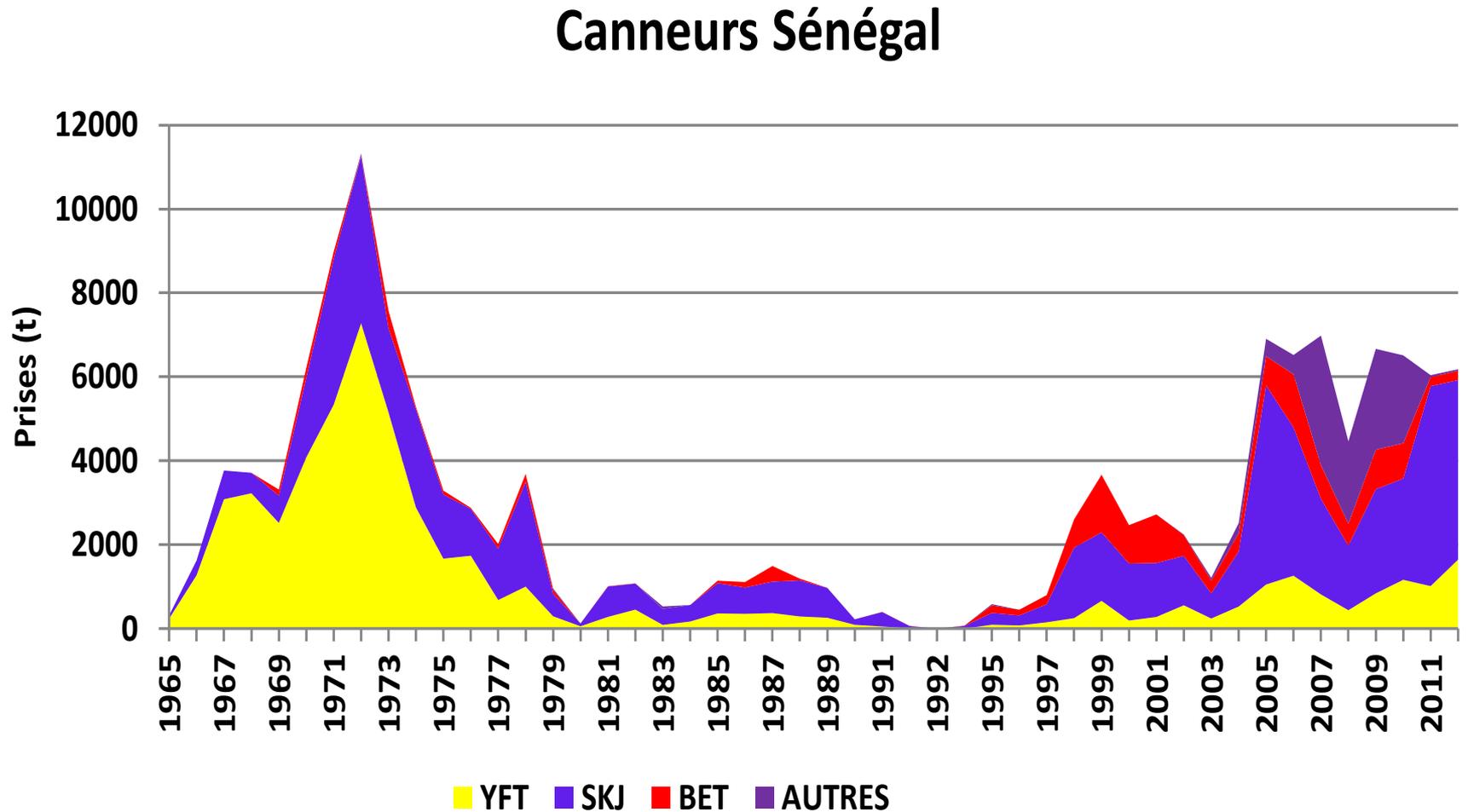
Importance relative des captures faites dans la ZEE sénégalaise

Année	Captures totales (t)	Captures SEN (t)	% captures SEN
2003	11 247	3 037	27
2004	10 315	2 433	24
2005	12 409	4 250	34
2006	9 155	2 345	26
2007	9 593	3 545	37
2008	6 847	1 760	26
2009	10 215	4 422	43
2010	10 192	1 651	16
2011	14 949	4 484	30
2012	15 571	3 761	24
Total	110 493	31 688	27 %
Moyenne	11 049	3 169	29%

Les captures réalisées dans la ZEE sénégalaise représentent en moyenne 27 % (moins du 1/3 donc) des captures totales des thoniers canneurs

Canneurs sénégalais (1965-2012)

Evolution des prises par espèce

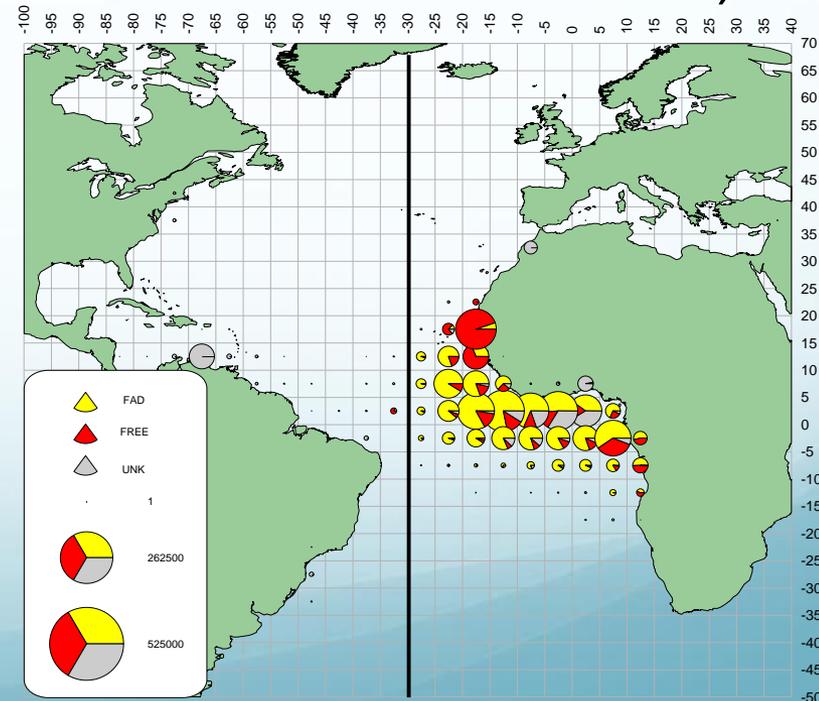
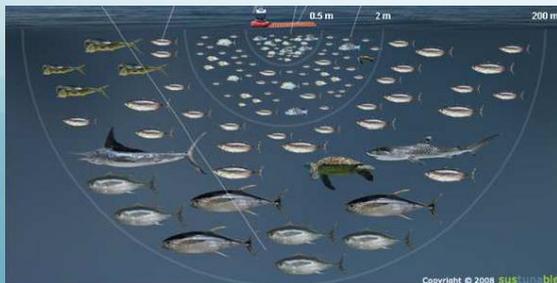


➔ Important changement dans la composition spécifique des captures récentes dominées par le listao (SKJ)

Thons tropicaux (pêche/senneurs)

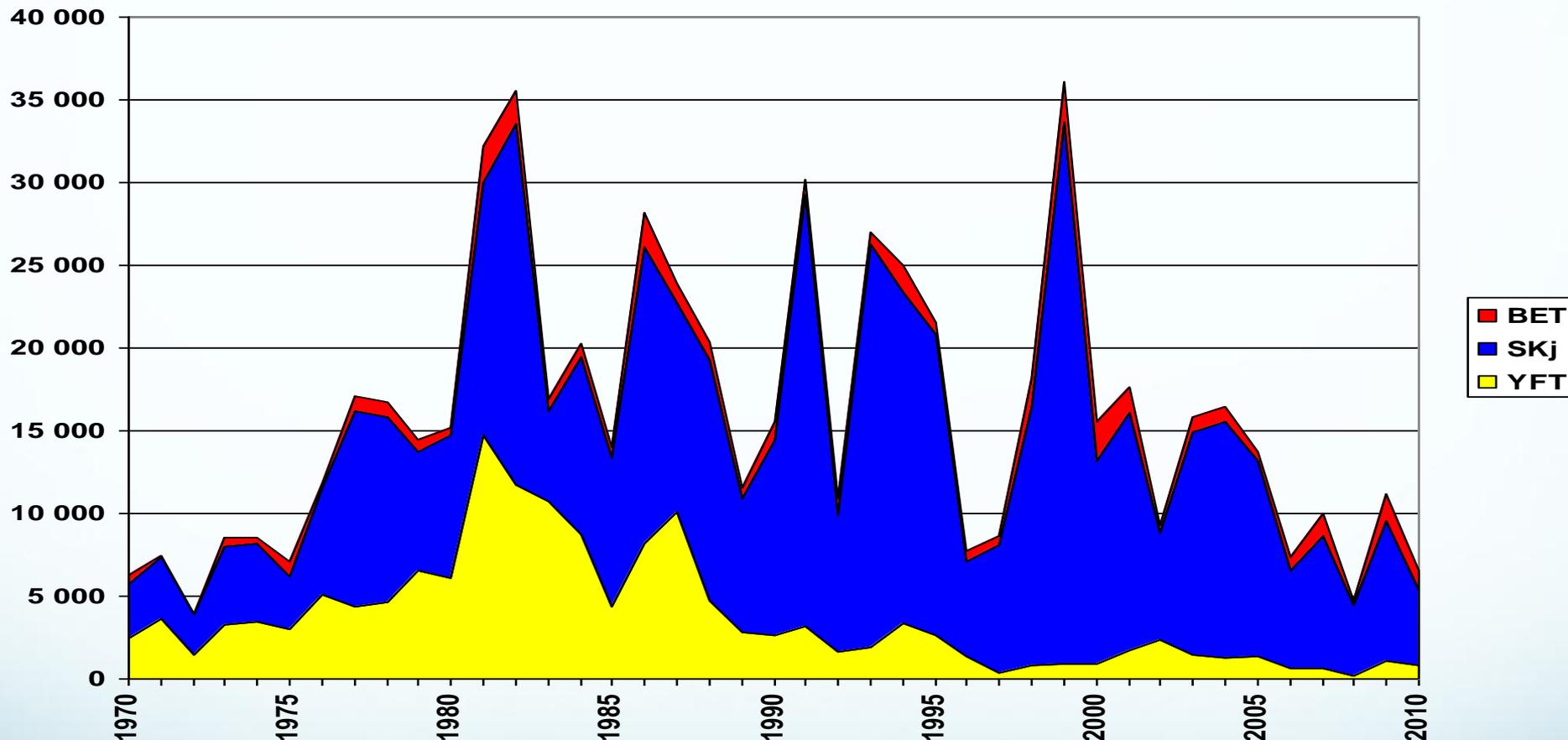
Deux modes de pêche : dispositif de concentration des poissons (DCP) et banc libre

- Zone d'influence géographiquement plus importante
- Opérations de pêche dans plusieurs ZEE
- Pêche sous banc libre au Sénégal, YFT et SKJ surtout
- Présents de tout temps dans l'Atlantique (Golfe de Guinée + + + où il y a de meilleures conditions de maniement de la senne)



Canneurs et senneurs (1970 à 2010, ZEE sénégalaise)

Evolution des prises par espèce



Le listao est également devenu l'espèce dominante dans les captures :
cf. recours au DCP (senneurs) et technique MAC (canneurs)
→ augmentation de la capturabilité de l'espèce!

👉 Conclusion partielle (Thonidés tropicaux)

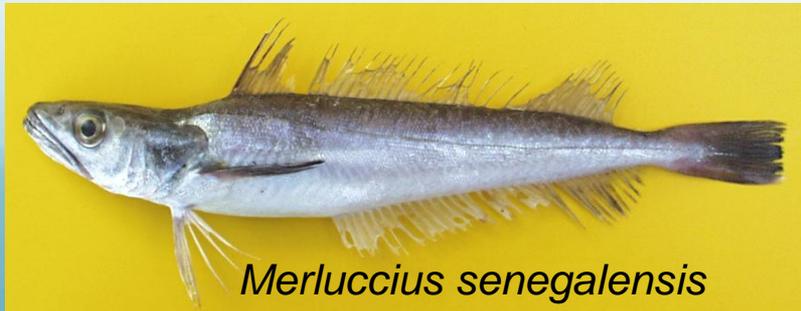
- 👉 Hauturiers, transfrontaliers, partagés, gérés par l'ICCAT à l'échelle de l'Atlantique...
- 👉 ± hors de portée des pêcheurs artisans, destinés aux conserveries (marché extérieur), armement thonier national à renforcer (depuis ex SOSAP) → pas de compétition par rapport à la PA, ± la PI et l'alimentation des populations
- 👉 Patudo: potentiel à pêcher de 3 500 t/an (pas le cas pour YFT et SKJ), or 250 t à peine débarqués l'an passé...
- 👉 Senneurs par rapport aux canneurs : captures et tailles plus importantes, rayon d'action plus grand et surtout hors ZEE nationale, pas de controverse liée à la pêche de l'appât, etc.
- 👉 Formalisation de la relation Sénégal – UE

 **Merlus noirs**

Merlus noirs (présentation)

👉 2 espèces au Sénégal (*Merluccius senegalensis* et *M. polli*)

- Poissons démersaux profonds (Fam. Merluccidés), assez difficiles à distinguer en pratique → *Merluccius sp.* (FAO, CRODT, etc.)
- Péritoine et muqueuses (bouche, branchies et opercules) sombres. Distincts du **merlu blanc** *M. merluccius* (Europe) et du **stockfish** *M. capensis* (Afrique du Sud)



Merlus noirs (illustration)

- *Taille maximale : 80 cm*
- *Plateau et talus continental, fonds sableux à sablo – vaseux*
- *Profondeur : 10 – 15 m (juvéniles) à 800 m (adultes)*
- *Plus fortes concentrations entre 100 – 600 m*
- *Abondance +++ en saison chaude (80 à 100 % captures, juvéniles)*



- **Merlu du Sénégal** (*M. senegalensis*)
- Reproduction en octobre - mars, à 100 - 200 m, maximale en novembre - décembre
- 1^{ère} maturité sex. à 32 cm ♂, 38 cm ♀
- Longévité : 10 ans



- **Merlu de Benguela** (*M. polli*)
- noir (dos), gris acier-noir (ventre)
- fonds de 50 à 550 m
- 2 sous espèces : *M. polli polli* (Gabon à la Namibie) et *M. polli cadenati* (Mauritanie au Libéria)

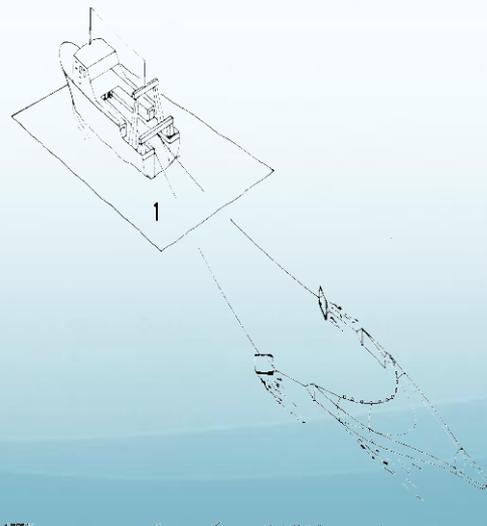
Merlus noirs (évaluation des stocks)

➡ Résultats des Groupes de travail du Comité Central des Pêches de l'Atlantique Centre – Est (COPACE/ FAO, zone = Maroc à l'Angola)

Années	Résultats
1993	Insuffisance de données biologiques
1997	Stock non exploité
2000	Augmentation possible de l'effort de pêche
2004	Stock modérément exploité (taux d'exploitation $F_{cur}/F_{msy} = 37\%$ et niveau d'abondance $B_{cur}/B_{msy} = 76\%$ en Sénégal. MSY: 1 657 t au Sénégal)
2007	Stock surexploité , réduire l'effort de pêche (f) actuel
2013 (Malaga/ESP)	Stock pleinement exploité ➡ MSY = 2 850 t , $B_{msy} = 5\ 000\ t$, $F_{msy} = 0.57$ et $F_{cur} = 0.42$ ➔ $F_{cur}/F_{msy} = 74\%$

Merlus noirs (pêche au Sénégal)

Secteurs	Observations
Pêche artisanale	Pêche marginale (« bananes », nom local des merlus noirs) au large de Kayar (fosse située à 15°00N, 60 km au nord de Dakar)
Pêche industrielle	<ul style="list-style-type: none">• Surtout poissonniers démersaux profonds (merluttiers, merlus noirs) et crevettiers profonds (crevette gamba), voire poissonniers-céphalopodières et crevettiers côtiers (crevette blanche)• Depuis début des années 1960, chalutiers ESP exclusivement jusqu'en 1982 puis + SEN (anciens crevettiers profonds ESP, en fait)



Merlus noirs (merluttiers, débarqueents)



Merluttiers...

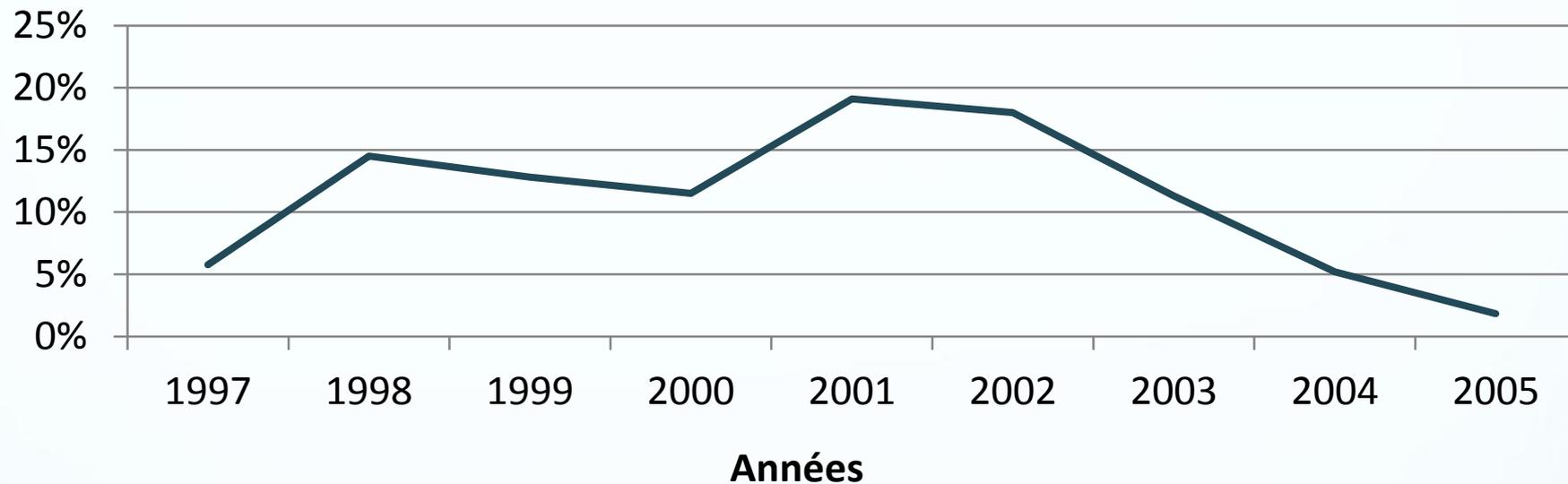
- Prises accessoires = baudroies, rascasses, dentés profonds, crabe Géryon, etc.
- Majoritairement pavillon espagnol, de tout temps, jusqu'en 2006
- Glaciers ou congélateurs
- Redevances : 20 000 FCFA/TJB/An
- Chaluts de fonds à poissons: standard, 70 mm de maille de cul...
- Rares débarquements depuis 2006 par crevettiers prof. (100 % flottille DEMP)

Débarquements de merlus noirs (1997 - 2005)	DEMC (pêche côtière)	DEMP (pêche profonde)	Total général (kg)	%
Crevettiers	63	143 107	143 170	1 %
Poissonniers (céphalopodiers)	2 956 900	14 942 958	17 899 858	99 %
Total général (kg)	2 956 963	15 086 065	18 043 028	100 %
2%	100%	91%	100%	

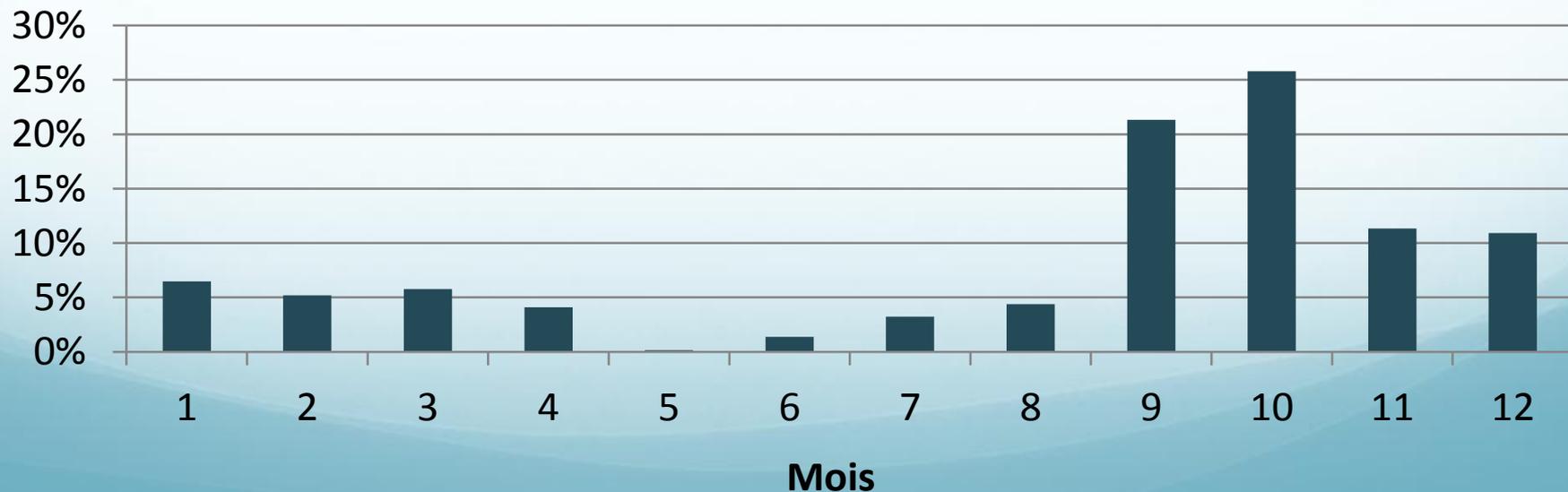
Merluttiers (débarquements/an/mois)

👉 Période : 1997 à 2005

% des captures



% des captures

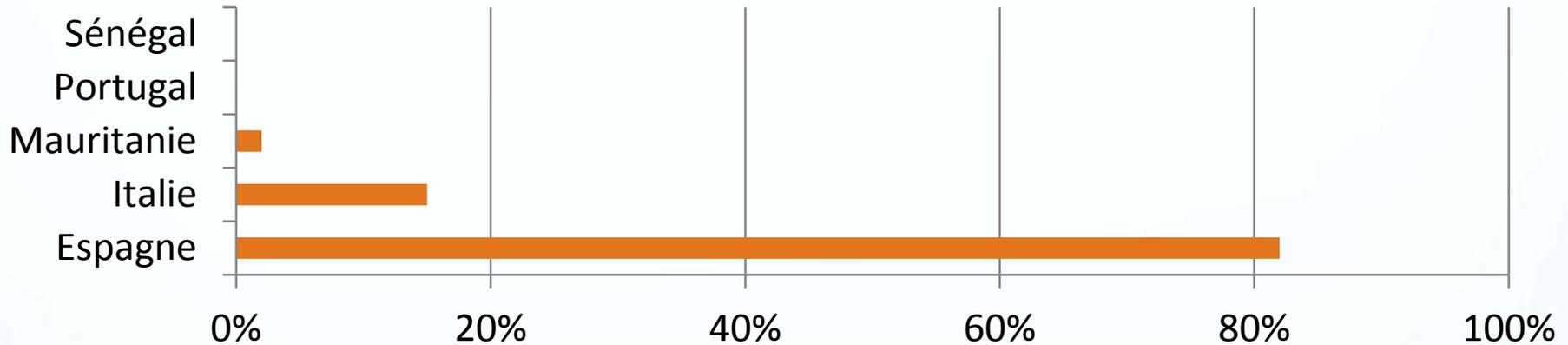


Merluttiers (débarquements/licence/pavillon)

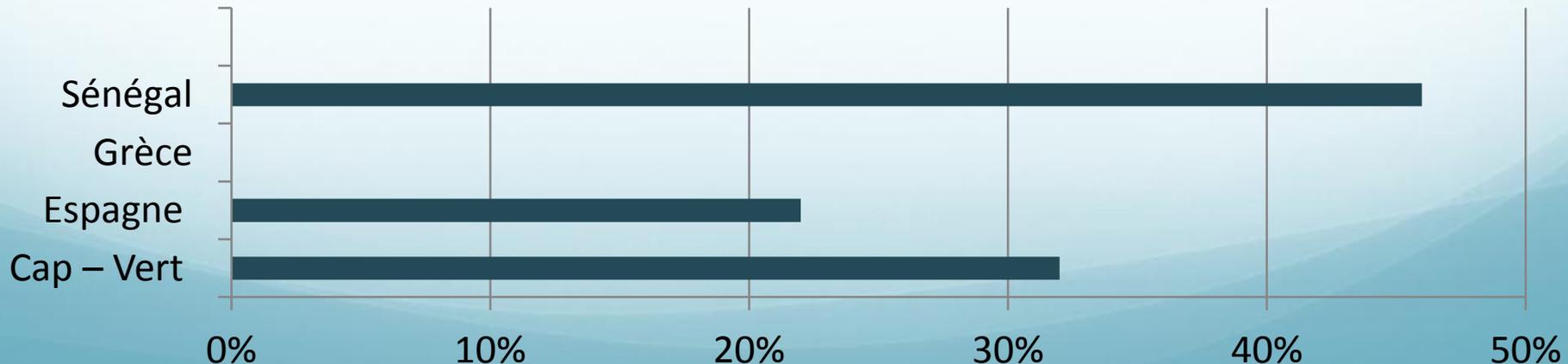


Période : 1997 à 2005

% des débarquements/pavillon en pêche DEMP



% des débarquements/pavillon en pêche DEMC

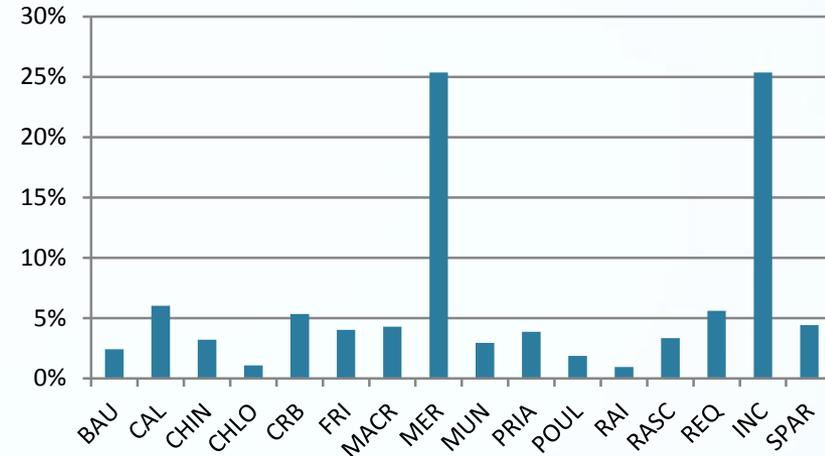


Merluttiers (captures accessoires, rejets)

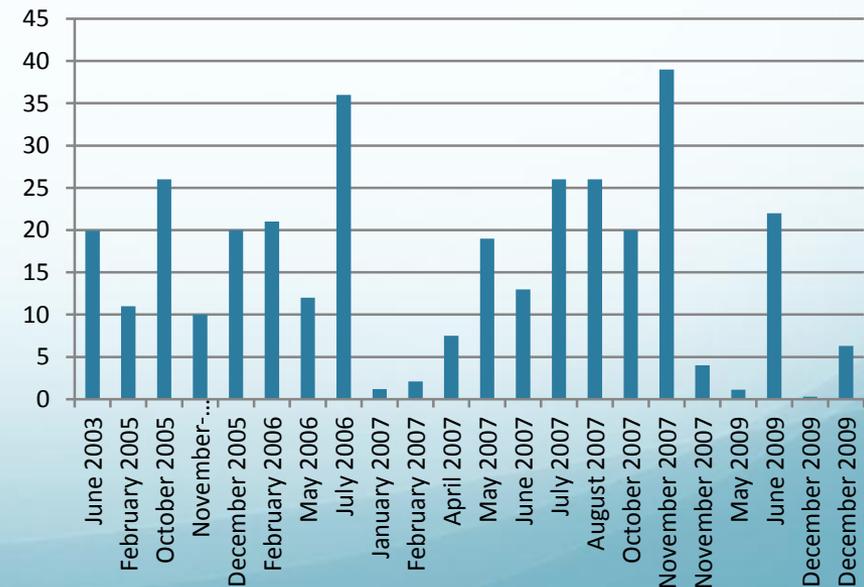
Typologie des taxons rejetés (captures accessoires): **baudroies** (*Lophius vomerinus* et *Lophiodes kempfi*), **calmars**, **chinchards noirs** *Trachurus sp*, **crabes divers**, « **friture** », *Macrouridae*, **juvéniles de merlus**, *Munidae*, *Priacanthus arenatus*, **raies** *Rajidae*, **poulpe** *Octopus vulgaris*, **rascasses**, **requins**, **Sparidés** et taxons inconnus

Les plus importants :

- **inconnus** : 25 %
- **merluchons** : 25 %



% merlus noirs rejetés ou détruits (Merluttiers ESP en Mauritanie)



Merluttiers (effort de pêche)

👉 **Période : 1997 à 2005**

- **Métiers** : 69 chalutiers dont **36 merluttiers (52 %)** + 2 crevettiers côtiers, 22 poissonniers – céphalopodiens côtiers et 9 crevettiers profonds
- **Pavillon** : **Espagne (68 %, > 2/3 de la flottille)**, Sénégal (15 %), Grèce (3), Italie (3), Mauritanie (2), Cap – Vert (2) et Portugal
- **Marées** ou sorties en mer (15 666):
 - a) 3 371 pour chalutiers DEMC (19 %) et 14 195 pour chalutiers DEMP (81 %)
 - b) 50 % de septembre à novembre, plus bas niveaux en mai et en juin
 - c) Pic en 2002, minimum en 2005
 - d) $\frac{3}{4}$ des marées DEMP et la $\frac{1}{2}$ des marées DEMC à l'actif de l'Espagne
 - e) Marées SN : négligeable en pêche DEMP, plus du $\frac{1}{4}$ en pêche DEMC

👉 Conclusion partielle (merlus noirs)

- 👉 Poissons quasiment inaccessibles aux pêcheurs artisans sénégalais (cf. autonomie, technique de pêche, froid industriel, connaissance des fonds de pêche, etc.)
- 👉 Très peu pêchés par les chalutiers démersaux côtiers et profonds nationaux. Cf. efforts et captures des nationaux)
- 👉 Flottille DEMP quasiment réduite à des crevettiers profonds depuis 2006 (100 % en 2012, par ex)
- 👉 ± méconnus des consommateurs sénégalais pour diverses raisons (marché espagnol exclusif, « jënu tubaab », pas de débarquement artisanal, pêche anecdotique à Kayar, etc.)
- 👉 Pêche encadrée : 2 merluttiers, observateurs à bord, suivi et évaluation par le CRODT au bout d'un an

👉 Indicateurs environnementaux et juridiques

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Situation
Non attribution de droit de pêche dans les zones protégées, notamment les aires marines protégées	Aucun droit de pêche dans une zone protégée pour les bateaux opérant dans le cadre de l'accord de pêche n'a été accordé
Evaluation des stocks halieutiques avant la signature d'accords de pêche.	Evaluation faite annuellement par l'ICCAT avec une forte implication du CRODT.
Existence de surplus	Attribution de droit de pêche sur le surplus de production existant.
Existence de dispositions protégeant les zones de reproduction et les nourriceries	Réglementation des zones de pêche applicables aux bateaux communautaires.
Existence de repos biologique ou toute mesure similaire, établie sur une base scientifique et effectivement appliquée aux navires étrangers.	Repos biologique institué par le Code de la pêche avec obligation sur les bateaux communautaires

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Situation
Existence et application effective de dispositions interdisant ou limitant la capture, même accidentelle des espèces menacées, telles que les tortues marines, les cétacés...	Interdiction de capturer les espèces menacées. Obligation de les relâcher en cas de capture accidentelle
Existence et application de dispositions interdisant ou limitant la capture de juvéniles	Existence et application de dispositions interdisant ou limitant la capture de juvéniles
Existence et application de dispositions interdisant tout type de pollution par les bateaux	Pas de disposition particulière
Pourcentage de la contrepartie financière affecté à la conservation au sens strict.	27 %
Existence et application de dispositions rendant obligatoire l'évaluation des impacts des accords de pêche avant leur renouvellement	Evaluation effectuée avant la signature et recommandations intégrées dans l'accord

Indicateurs juridiques

Indicateurs	Situation dans l'accord
Existence des 3 constituants de l'accord : accord cadre, protocole d'accord, annexes	Les 3 éléments sont présents
Conformité du contenu de l'accord avec les dispositions juridiques internes de l'Etat côtier	L'accord mentionne clairement que les pêcheurs étrangers doivent respecter les dispositions juridiques du Sénégal. L'Etat pavillon s'engage à poursuivre ses ressortissants qui commettent des infractions.
Respect des conventions, accords et traités internationaux	Référence aux conventions, accords et traités internationaux (Convention des NU sur le Droit de la mer, Convention sur la biodiversité, Convention sur les stocks chevauchants de poisson, Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, Accord de Cotonou...)

Indicateurs juridiques

Indicateurs	Situation dans l'accord
L'accord cadre comporte une définition claire des termes et concepts utilisés dans l'accord	Tous les termes et les concepts utilisés sont définis dans l'accord cadre.
L'accord comporte des dispositions permettant l'identification des navires, le contrôle, le suivi et la surveillance.	Des dispositions sont prévues pour l'identification des navires, le contrôle, le suivi et la surveillance des bateaux et de leurs activités. Coopération pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN).
L'existence d'une évaluation dont les résultats conditionne la poursuite, la révision ou la suspension de l'accord	Existence dans l'accord de telles dispositions particulières pour les pêcheries de merlus.



Effets multiplicateurs potentiels de l'accord de pêche

Effets financiers

Compensation financière et diverses redevances

- Contrepartie financière visée à l'Article 3 du Protocole, pour des possibilités de pêche prévues à l'article 1, est évaluée à 13 930 000 euros (€) pour la période 5 ans soit dont :
- 8 690 000 € pour la compensation financière directe
- 5 240 000 € pour les redevances dues par les bateaux (licences de pêche)

Ces ressources financières sont affectées en partie pour le :

- financement d'actions ciblées : restauration des ressources halieutiques, dotation d'un fonds de calamité pour les pêcheurs artisans
- financement de la recherche halieutique
- financement de la surveillance et de la protection des ressources

Effets financiers

Équité de la compensation financière

- La question de l'équité entre la valeur réelle des ressources prélevées par les différentes unités de pêche et les montants perçus a été soulevée par les professionnels de la pêche.
- Cap-Vert : 5000 t/an/74 bateaux pour 435 000 Euros/an
- Côte d'Ivoire : 6500/t/an pour 680 000 Euros/an
- Comparé au Cap-Vert et à la Côte d'Ivoire, les ressources financières dégagées dans le cadre de l'accord Sénégal – UE sont relativement plus conséquentes

Effets économiques

Approvisionnement des usines

- La présence de la flotte communautaire peut aider au maintien en activité des conserveries encore fonctionnelles
- Les effets multiplicateurs générés par de tels bateaux sont relatifs à la création de valeur ajoutée industrielle et d'emplois, d'amélioration des exportations et de la balance de paiement

Effets économiques

Dépenses de la flotte européennes

- Renforcement des activités des PME/PMI opérant dans ces filières de l'avitaillement (carburant, eau, électricité, sel pour saumure, vivres, glaces, pièces détachées, emballage), l'hôtellerie et le transport.
- Intermédiations portuaires : consignation, aconage, manutention, frais portuaires.

Effets économiques

Entretien et réparation navale

- Renforcement des activités des ateliers et chantiers navals implantés au Sénégal pour les travaux d'entretien et de réparation des moteurs, radios et autres équipements mécaniques des bateaux communautaires.

Effets sociaux

Création et consolidation des emplois dans la pêche

- La convention parle d'obligation d'embarquement d'au moins 20% de marins sénégalais ou éventuellement d'origine ACP pendant la campagne de pêche dans la zone de pêche sénégalaise.
- L'utilisation pleine des capacités de pêche offerte par le Sénégal aux bateaux communautaires devait assurer des emplois à des centaines de marins sénégalais.

Effets sociaux

Emplois des observateurs

- Un observateur à bord désigné par la partie sénégalaise est embarqué à bord de chaque navire communautaire durant toute la marée soit au moins 40 observateurs à chaque marée.

Emplois des usines

- Le débarquement d'une partie des captures des bateaux communautaires sera source de création/consolidation d'emplois à terre particulièrement pour la gente féminine.

SYNTHÈSE DES EFFETS FINANCIERS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA FLOTTILLE EUROPÉENNE AU SÉNÉGAL EN 1997-2001 (1000 FCFA)

Effets	Montant (1000 FCFA)
Effets financiers	
Compensation financière directe	32 000 000
Redevances licences de pêche	2 800 000
Tva sur biens et services consommés	370 000
Taxes sur les captures de thon	22 270
Taxes sur les traitements salariales des marins sénégalais	1 500 000
Total	36 692 270
Effets économiques	
Dépenses de la flottille	
○ Avitaillement	1 200 000
○ Hôtellerie	1 400 000
○ Transport	2 000 000
Intermédiation portuaire	
○ Consignation	600 000
○ Manutention	240 000
○ Frais portuaire	340 000
Entretien et réparation	4 000 000
Rémunération des marins sénégalais	1 500 000
Total	11 280 000
Effets sociaux	
Emplois directs (marins et observateurs)	365
Emplois usines	1 100
Total	1 465

Conclusion générale

- La flottille européenne (2 merluttiers, 2 canneurs et 28 senneurs) dans les eaux sénégalaises ne constituerait pas une menace pour les ressources halieutiques en général, les activités de la pêche artisanale et la sécurité alimentaire nationale
- Principe du surplus de production rigoureusement respecté pour la 1^{ère} fois depuis 1979
- Seuls les thons tropicaux et les merlus noirs, dont le potentiel halieutique ne peut pas être exploité entièrement par l'armement national, ont fait l'objet de la signature d'un accord de pêche
- Les 2 merluttiers seront suivis et évalués pendant 1 an par la recherche (CRODT)
- Les senneurs, quel que soit leur effectif, ont un très large rayon d'action et sont, de toute façon, présents dans la zone du Golfe de Guinée
- Nécessité d'un suivi strict aux plans biologique, surveillance, économique, financier et social pour mieux rendre compte des impacts éventuels de l'accord

A large school of fish, likely tuna, swimming in clear blue water. The fish are densely packed and moving in various directions, creating a sense of dynamic movement. The lighting is bright, highlighting the sleek bodies and fins of the fish.

Merci de votre attention